

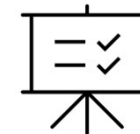


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

La tarification solidaire Année scolaire 2024-2025

Présentation du dispositif
Octobre 2024

1- Les objectifs de la tarification solidaire



- Répondre à l'obligation légale d'**harmonisation des tarifs** sur un même territoire.



- Instaurer **une justice sociale** en adaptant les tarifs des repas aux revenus des familles.



- **Garantir une recette** au service de restauration et d'hébergement des établissements.



- Lutter contre **le gaspillage alimentaire**.

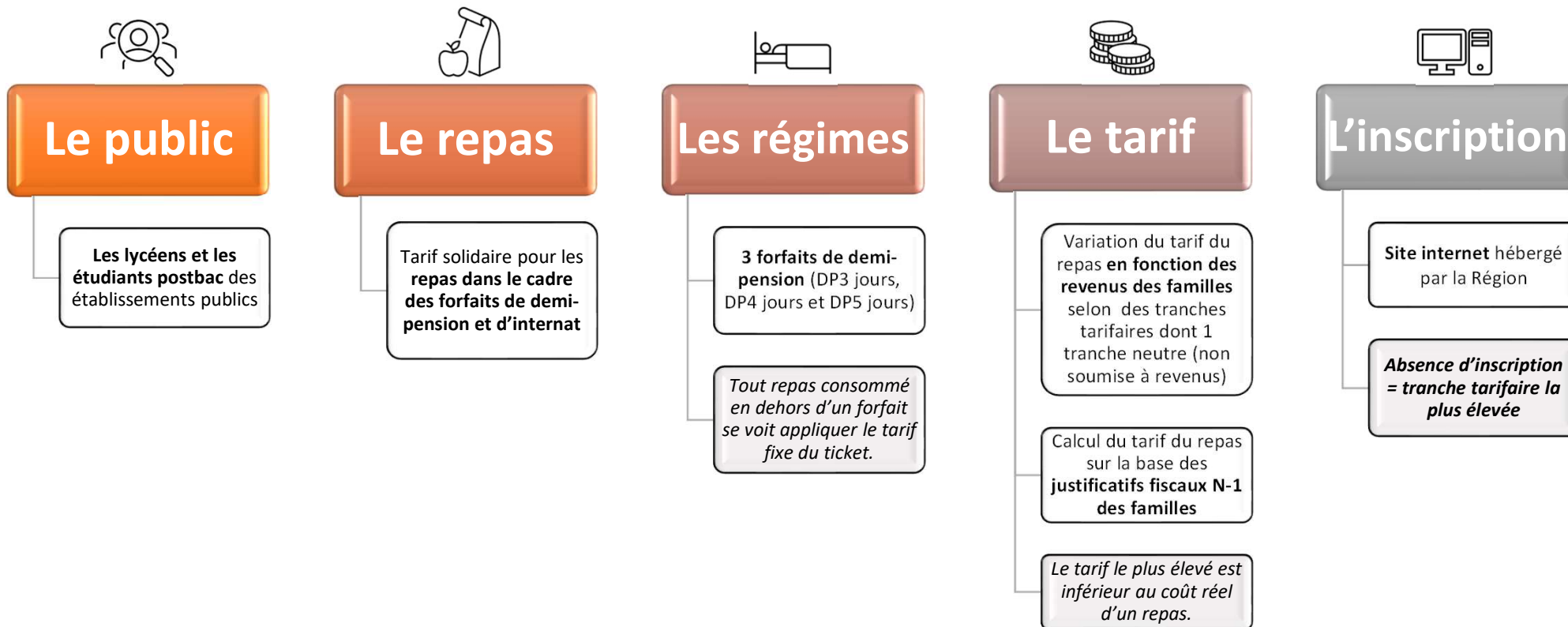


- Accorder un crédit assiette suffisant pour **garantir la qualité des repas**.

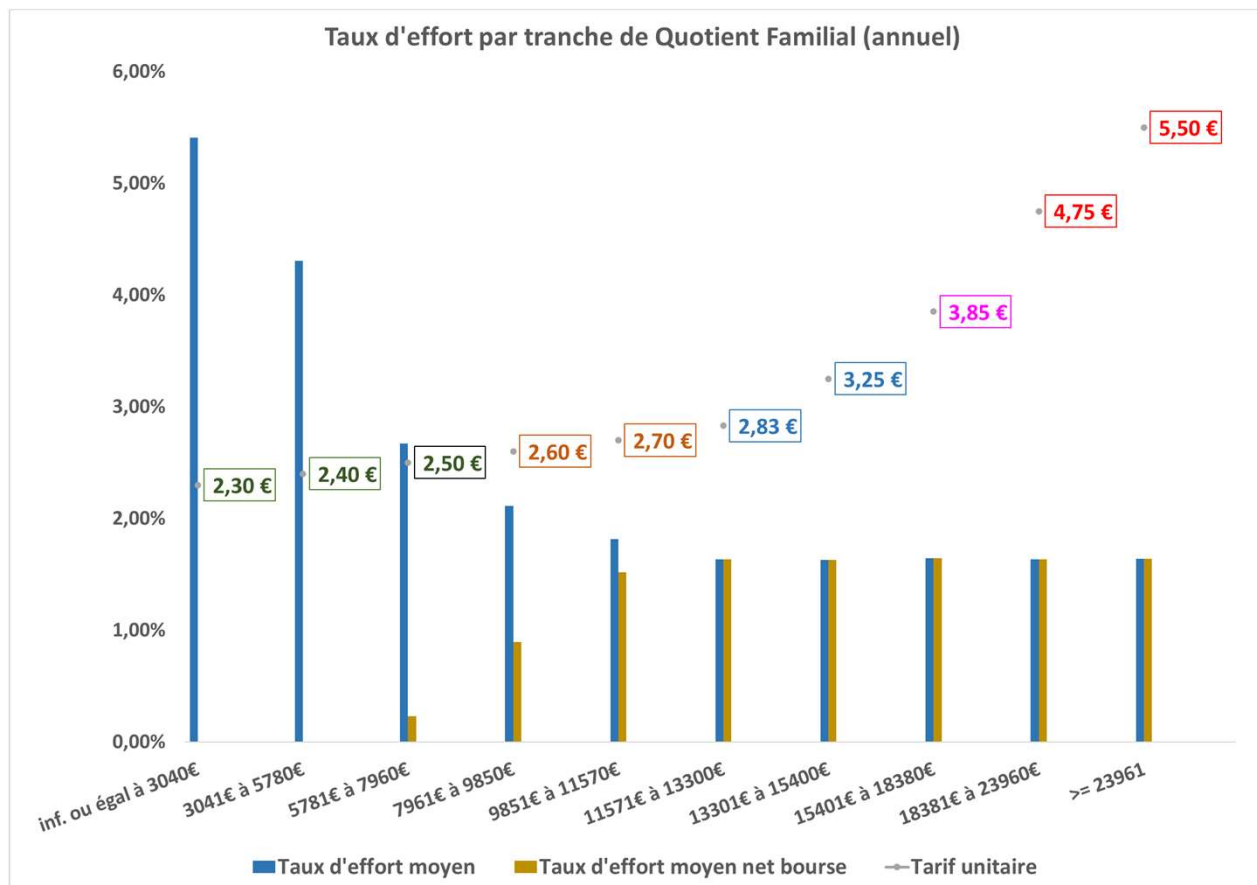


- **Rendre plus attractif** le service de restauration et d'hébergement.

2- Les principes généraux de la tarification solidaire



3 - La grille tarifaire



Une fourchette tarifaire construite sur **la notion de taux d'effort** : part du tarif d'un repas sur les revenus annuels des familles.

Une **moyenne de taux d'effort à 1,63%** par tranche à partir de la sixième.

L'intégration des **bourses lycéennes**
Les bourses (de 468€ à 993€/an hors primes internat) couvrent tout ou partie des 5 premières tranches



3- La grille tarifaire - Une participation régionale pour tous



Coût complet d'un repas de l'ordre de 9,50€.

	Quotient familial annuel	Tarifs du repas	Montant de l'aide régionale	% de l'aide régionale
Tranche 1	≤ 3 040€	2,30 €	7,20 €	75,79%
Tranche 2	3 041€ à 5 780€	2,40 €	7,10 €	74,74%
Tranche 3	5 781€ à 7 960€	2,50 €	7,00 €	73,68%
Tranche 4	7 961€ à 9 850€	2,60 €	6,90 €	72,63%
Tranche 5	9 851€ à 11 570€	2,70 €	6,80 €	71,58%
Tranche 6	11 571€ à 13 300€	2,83 €	6,67 €	70,21%
Tranche 7	Non soumis à revenus	2,85 €	6,65 €	70,00%
Tranche 8	13 301€ à 15 400€	3,25 €	6,25 €	65,79%
Tranche 9	15 401€ à 18 380€	3,85 €	5,65 €	59,47%
Tranche 10	18 381€ à 23 960€	4,75 €	4,75 €	50,00%
Tranche 11	≥ 23 961 €	5,50 €	4,00 €	42,11%
Ticket	x	5,55 €	3,95 €	41,58%



4 - Côté lycées, une recette garantie



Définition

Il s'agit de **la recette garantie** par la Région Nouvelle-Aquitaine aux lycées pour **chaque repas consommé**.

Rôle

Le coût de référence sert de **pivot dans le mécanisme de compensation et de reversement**.

Explication

Recette moyenne nette à 2,65€ à laquelle il est ajouté 0,20€ pour répondre aux objectifs de qualité

Montant

Le coût de référence applicable à compter de **septembre 2024** est de **2,85€**

Le déploiement d'une solution de suivi de la qualité

La Région déploie progressivement auprès des lycées une solution qui permet :

- de suivre les taux de réalisation EGAlim et de la politique régionale NéoTerra dans les restaurations collectives des lycées;
- d'accompagner de manière ciblée les lycées sur leurs achats alimentaires (notamment bio);
- de faire le lien avec la tarification solidaire, notamment sur le cout « denrées assiettes »;
- de suivre plus précisément l'évolution du gaspillage par lycée.

Outre ces aspects les lycées pourront s'appuyer sur ce logiciel pour maîtriser davantage :

- l'équilibre nutritionnel (plan alimentaire)
- les coûts de chaque prestation (connaissance des coûts avant la mise en production)
- son PMS (traçabilité production)





**Merci de votre attention.
Nous répondons à vos questions.**

